

Grand succès, quels effets ?



Le président américain souhaite abaisser l'impôt sur les sociétés de 35% actuellement à 15%. Les vrais gagnants de la réforme fiscale prévue seraient les entreprises familiales, les professions libérales et, ô surprise, les promoteurs immobiliers. Les grands groupes et les sociétés de capitaux en profiteront moins, mais bénéficient dès aujourd'hui d'une imposition moindre grâce aux amortissements et aux autres avantages fiscaux. Selon la Cour fédérale des comptes, leur taux d'imposition effectif était d'environ 20 à 25% entre 2008 et 2012.

Donald Trump serait le premier président depuis Ronald Reagan à oser s'attaquer au taux de l'impôt sur les sociétés. Depuis la baisse de 46% à un peu moins de 32% initiée à l'époque, il n'y a plus guère eu d'évolutions en matière d'impôt sur les sociétés aux Etats-Unis. La mesure prévue est donc tout à fait remarquable de ce point de vue. Mais elle engendre bien sûr aussi des discussions, notamment parmi les économistes qui craignent que les baisses d'impôts pourraient aussi accroître la dette publique. D'autres pensent en revanche que les fonds libérés par les baisses d'impôts retourneront dans le circuit économique et libéreront donc des facteurs de croissance qui déboucheront à leur tour sur des recettes fiscales accrues. Il y a une quarantaine d'année, l'économiste Arthur Laffer a défendu cet avis face aux futurs conseillers de Ronald Reagan Dick Cheney et Donald Rumsfeld et les a sans doute influencés pour qu'ils suggèrent la baisse d'impôt à Reagan. Aujourd'hui, Arthur Laffer fait en quelque sorte son retour.

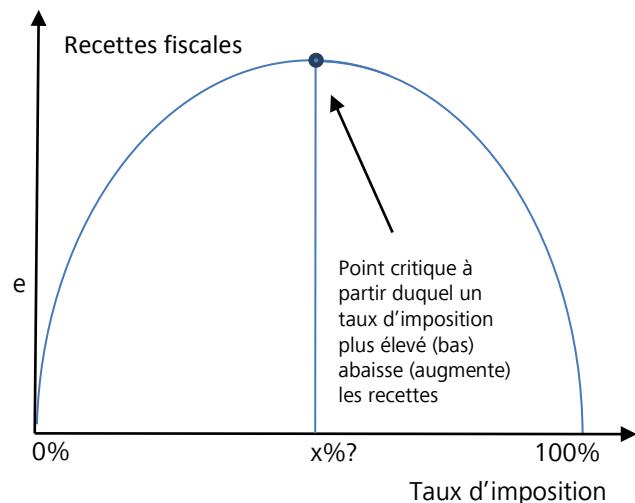
Une théorie ambiguë

La courbe de Laffer (cf. le graphique) est un modèle simple qui cherche à déterminer comment le taux d'imposition (généralement l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) influe sur les recettes fiscales de l'Etat. Les recettes fiscales augmentent en principe avec les taux d'imposition et inversement. Mais la relation n'est pas si évidente. En cas de hausses d'impôts, les recettes commencent p. ex. à baisser à partir d'un point critique, lorsque les impôts sont déjà élevés, parce que l'économie est étouffée. Imaginez que le taux d'imposition soit nettement supérieur à 50%, voire dans le cas extrême hypothétique de 100% de votre revenu. Travaillez-vous encore afin de contribuer aux recettes fiscales de l'Etat? La volonté de travailler diminue par conséquent et la fraude fiscale devient également un problème massif. À l'inverse, les baisses d'impôts peuvent même entraîner une augmentation des recettes, lorsque le taux d'imposition précédent était tout simplement trop élevé pour l'économie et qu'une baisse stimule la conjoncture en conséquence en termes d'emploi et finalement de salaires. C'est pourquoi un argument répandu, qui est actuellement défendu par le

président Trump, veut que les baisses d'impôts puissent s'autofinancer et donc n'avoir aucune incidence sur le budget. Il est difficile d'affirmer qu'il en est vraiment ainsi. La théorie n'est d'aucun secours, car il n'y a pas de preuve empirique fiable concernant la courbe de Laffer. D'expérience, nous pouvons toutefois retenir que les recettes augmentent souvent beaucoup moins que prévu en cas de hausse des impôts, alors que les baisses d'impôts pèsent souvent moins qu'on ne le craignait. Donald Trump vient à présent de relancer le débat. D'un point de vue intuitif, il semble plausible que certains Etats présentent une charge fiscale extrêmement élevée et se situent au-delà du point critique. Dans les rares études publiées sur ce sujet, la Scandinavie, mais aussi la France, font partie de ces pays. Ils seraient sans doute en mesure d'alléger leurs finances publiques grâce à des baisses d'impôts. Rien ne permet de savoir si les impôts sur les sociétés américains relèvent également de cette catégorie.

La courbe de Laffer

(Graphique élaboré par nos soins)



Eviter la concurrence fiscale à tout prix

De façon générale, la communauté internationale porte un regard plutôt critique sur la politique de Donald Trump, ce qui n'est guère surprenant. Il ne s'est en effet rien passé sur le front des taux d'imposition pendant des décennies et les quelques augmentations intervenues au fil du temps n'ont pas changé grand-chose. Les économies nationales ont davantage insisté sur d'autres facteurs de compétitivité que sur les tarifs fiscaux pour commercialiser leur espace économique. Mais en définitive, une fiscalité avantageuse reste encore le meilleur moyen d'attirer des sociétés internationales et Trump le sait bien. Le ministre des finances allemand, Wolfgang Schäuble, le sait par exemple également. Son ministère est déjà en train d'étudier des solutions afin de permettre à l'Allemagne de se défendre au cas où cette baisse d'impôt historique serait effectivement engagée aux Etats-Unis. Et c'est une bonne chose. Depuis la crise finan-

Grand succès, quels effets ?

cière, la concurrence fiscale internationale s'est surtout concentrée sur la chasse aux fraudeurs, au lieu d'éliminer les raisons pour lesquelles tant de gens fraudaiient le fisc. Peut-être que la présidence Trump connaîtra malgré tout un grand succès, pas seulement aux Etats-Unis, mais dans la concurrence fiscale mondiale. Celle-ci pourrait parfaitement prendre un peu plus d'importance, ce qui n'a encore jamais fait de mal à personne.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.